

Module d'approfondissement des compétences sur la déontologie et la discipline et sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'intention des commandants des contingents militaires et des unités de police des Nations Unies

Guide de l'instructeur sur l'utilisation du module d'approfondissement des compétences

Objectif. Le présent module d'approfondissement des compétences est destiné à être utilisé par les États Membres de l'ONU dans le cadre de la formation préalable au déploiement. Il permettra aux apprenants d'acquérir les comportements, les connaissances et les compétences dont ils auront besoin pour prévenir tous les types de fautes, dont l'exploitation et les atteintes sexuelles, gérer efficacement les allégations de faute et coopérer activement avec les enquêtes et la procédure disciplinaire de l'Organisation.

Public cible. Le présent module est destiné aux publics suivants :

- Les commandants des unités de police constituées et le personnel de leur état-major ;
- Les commandants des contingents ou unités militaires et le personnel de leur état-major.

Intérêt. Les commandants des contingents militaires et des unités de police sont chargés de faire régner la discipline et l'ordre au sein du personnel affecté à une mission des Nations Unies. Ce module les aidera à s'acquitter de cette obligation.

Résultats de l'apprentissage. À l'issue du cours, les apprenants sauront :

- comment un commandant doit agir pour prévenir tout type de faute, gérer et signaler les allégations de faute à l'ONU, ainsi que coopérer avec les enquêtes et la procédure disciplinaire de l'Organisation ;
- comment dresser la liste des fautes qui sont le plus susceptibles d'être commises par les membres du contingent et élaborer un plan d'action visant à prévenir ces fautes et à atténuer les risques ;
- comment gérer les différents types de fautes dans des situations complexes susceptibles de se produire sur le terrain.

Durée maximale. Six heures.

Méthode. Dans le cadre de ce module hybride, les apprenants suivent une formation en ligne à leur propre rythme puis une formation en présentiel.

Les apprenants effectuent d'abord les deux formations en ligne (durée totale : deux heures). Une fois ces formations validées, ils suivent une formation en présentiel d'une durée maximale de quatre heures, laquelle comprend généralement un exercice en classe, ainsi qu'une ou deux séquences à introduire dans les exercices d'entraînement sur le terrain, les exercices de simulation sur la planification ou les formations en classe.

Public cible

Le module est destiné au public cible suivant :

- **Les commandants des unités de police constituées et le personnel d'état-major.** Il s'agit des commandants d'unités de police constituées, du personnel d'état-major (commandant adjoint, commandants de section, responsable des opérations, logisticien, officier de permanence et officier de liaison) et des chefs de section.
- **Les commandants des contingents ou des unités militaires et le personnel d'état-major,** à savoir à la fois les commandants des contingents (commandants de secteur, commandants de bataillon, commandants de brigade et commandants de contingent), leurs commandants subordonnés (commandants de compagnie et commandants de section) et les autres éléments clés chargés de les conseiller sur les questions de déontologie et de discipline (par exemple, conseiller juridique, enquêteur national, officier de police militaire, coordonnateur chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles).

Les États Membres de l'ONU peuvent également utiliser tout ou partie du module dans le cadre de la formation préalable au déploiement d'autres membres du personnel en tenue dans les missions¹.

Prérequis

Avant de suivre le présent module d'approfondissement des compétences, les commandants et le personnel d'état-major doivent avoir suivi les modules de formation de base préalable au déploiement, notamment les leçons sur la déontologie et la discipline ainsi que sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. Ces modules sont obligatoires pour tous les membres du personnel civil, policier et militaire. Pour les commandants des unités de police constituées, ces modules font partie de la formation préalable au déploiement dispensée à l'ensemble du contingent, d'une durée de huit semaines (voir Supports de formation spécialisés à l'usage des unités de police constituées).

Le présent module d'approfondissement des compétences et les leçons consacrées à la déontologie et à la discipline ainsi qu'à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dispensées dans le cadre des modules de formation de base préalable au déploiement se recoupent en partie. Toutefois, le présent module permet d'approfondir les leçons,

¹ Par exemple, le module de formation de base préalable au déploiement concerne les officiers militaires ayant le statut juridique d'experts en mission, qui agissent en qualité de commandant de contingent national pour un groupe d'officiers d'état-major du même pays fournisseur de contingents sur lesquels ils exercent une autorité disciplinaire.

son contenu étant spécialement adapté aux commandants des contingents militaires et d'unités de police et au personnel d'état-major.

Déroulement de la formation

Les instructeurs des pays fournisseurs de personnel de police déployés dans des centres nationaux et régionaux de formation au maintien de la paix doivent intégrer le module d'approfondissement des compétences dans le cours destiné au personnel de commandement des unités de police constituées. Les instructeurs des pays fournisseurs de contingents militaires déployés dans des centres nationaux et régionaux de formation au maintien de la paix doivent intégrer le programme de formation au maintien de la paix dans la formation préalable au déploiement dispensée aux commandants des contingents, notamment la formation en classe et les exercices d'entraînement sur le terrain. (Voir ci-après pour en savoir plus sur la façon de procéder.)

Les apprenants réaliseront les activités d'apprentissage du module dans l'ordre indiqué ci-après.

Étape 1. Apprentissage en ligne au rythme de l'apprenant (deux heures)

L'objectif de la formation en ligne est d'enseigner aux commandants des contingents militaires et des unités de police les connaissances, les compétences et les comportements dont ils auront besoin pour traiter les questions de déontologie et de discipline, notamment les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, au sein des missions.

Les apprenants commencent par effectuer les deux cours d'apprentissage en ligne, à savoir :

- Prévention des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles du fait de membres du personnel des Nations Unies à l'intention des commandants [version 2.0] (durée approximative : une heure) ;
- Faire régner la déontologie et la discipline : module à l'intention des commandants des contingents militaires et des unités de police des Nations Unies (durée approximative : une heure).

Les cours d'apprentissage en ligne ne suivent pas d'ordre particulier. Toutefois, il est recommandé de commencer par celui portant sur la prévention des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de passer ensuite à celui sur tous les types de faute.

La durée totale de ces deux cours d'apprentissage en ligne est d'environ deux heures (une heure chacun), voire plus si le cours est suivi dans une langue autre que la langue maternelle de l'apprenant.

Une version hors ligne des deux cours d'apprentissage est également disponible pour les centres de formation qui ne sont pas en mesure de proposer l'apprentissage en ligne.

Ces cours peuvent être réalisés en groupe dans une salle de classe ou individuellement. Dans la majorité des cas, ils seront réalisés en groupe. Toutefois, des cours individuels ont également été prévus pour les commandants ou le personnel d'état-major qui ne seraient pas en mesure d'assister à la formation en groupe. Lorsqu'ils utilisent les versions hors ligne, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police doivent produire eux-mêmes les certificats de validation. La durée totale des cours hors ligne est d'environ six heures pour un groupe en classe (soit trois heures par cours).

À quel moment effectuer les cours d'apprentissage en ligne ? Idéalement, les apprenants doivent suivre les deux cours d'apprentissage en ligne une ou deux semaines avant la formation en présentiel.

Les apprenants doivent réaliser et valider les deux cours d'apprentissage en ligne avant de participer à la formation en présentiel. En effet, la formation en présentiel consiste à mettre en pratique ce qui a été appris dans les deux cours en ligne. Les instructeurs du pays fournisseurs de personnel de police doivent donc veiller à ce que les deux cours en ligne soient terminés avant de passer au cours formation en présentiel destiné au personnel de commandement des unités de police constituées. De même, les instructeurs du pays fournisseurs de contingents doivent veiller à ce que les deux cours en ligne soient terminés avant de passer à la formation en classe et aux exercices d'entraînement sur le terrain.

Le système de gestion de la formation de l'ONU, appelé Inspira, délivre un certificat à tous les utilisateurs ayant réussi les cours d'apprentissage en ligne. Les apprenants doivent présenter les deux certificats afin de prouver qu'ils ont suivi les cours en ligne.

Étape 2. Formation en présentiel (durée maximale : quatre heures)

L'objectif de la formation en présentiel est de s'entraîner à traiter les problèmes de déontologie et de discipline auxquels les commandant pourraient devoir faire face lors de leurs prochains déploiements, au moyen de séquences et d'exercices étudiés en classe. Les exercices sont conçus pour favoriser une réflexion et une discussion approfondies, tandis que les séquences visent à tester les réactions immédiates des apprenants. La formation en présentiel peut durer jusqu'à quatre heures, et comprend généralement un exercice en classe ainsi qu'une ou deux séquences.

Exercices en classe. Les exercices en classe sont conçus pour être dispensés à un groupe d'une vingtaine d'apprenants, répartis en quatre groupes. La durée des exercices varie de quarante-cinq minutes à deux heures. Les instructeurs doivent sélectionner un exercice parmi les quatre exemples fournis et l'intégrer dans la formation dispensée aux commandants. Dans le cadre du cours destiné au personnel de commandement des unités de police constituées, il est préférable de réaliser le volet sur la déontologie et la

discipline dans la première moitié du cours, avant l'exercice intermédiaire. Pour obtenir plus d'informations sur les exercices en classe et voir la liste complète des quatre exercices en classe, il convient de se reporter au **Guide de l'instructeur sur les exercices en classe**.

Séquences (ou « *inserts* », en anglais). Les séquences sont conçues pour être dispensées à un groupe d'une vingtaine d'apprenants (divisés en quatre groupes) ou à un apprenant. La durée des séquences varie de quarante-cinq minutes à 1 h 45 lorsqu'elles sont réalisées en groupe et de vingt-cinq à quarante-cinq minutes lorsqu'elles sont réalisées individuellement. Les formateurs doivent sélectionner les séquences parmi les cinq exemples fournis. Pour obtenir plus d'informations sur les séquences et voir la liste complète des cinq séquences, il convient de se reporter au **Guide de l'instructeur sur les séquences**.

Les instructeurs des pays fournisseurs de contingents doivent intégrer les séquences dans les exercices d'entraînement sur le terrain destinés aux commandants des contingents militaires ou, lorsque cela n'est pas possible, dans la formation en classe à l'intention des commandants. Les instructeurs des pays fournisseurs de personnel de police doivent intégrer les séquences dans le cours destiné au personnel de commandement des unités de police constituées, soit dans l'exercice intermédiaire, soit dans l'exercice final de simulation sur la planification. Les séquences ne sont pas liées à tel ou tel pays particulier et peuvent être intégrées au scénario Carana de l'ONU ou à tout autre scénario choisi pour ces exercices.

Choix des exercices et des séquences à utiliser dans le cadre d'un cours

Tableau 1. On trouvera ci-après un **aperçu de tous les exercices et séquences** qui indique les compétences et thèmes traités. Il est recommandé aux formateurs de choisir des exercices et des séquences qui mettent en pratique les compétences correspondant aux trois domaines thématiques, à savoir : 1) prévention des fautes, 2) signalement des fautes, 3) coopération avec les activités d'enquête préliminaire de l'ONU.

Contenu sur l'inconduite sexuelle. Les formateurs doivent veiller à ce qu'au moins une séquence ou un exercice soit centré sur l'inconduite sexuelle (par exemple l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'agression sexuelle ou le harcèlement sexuel) (voir ci-après la colonne intitulée « Contient des informations sur l'inconduite sexuelle ? » dans le **tableau 1**).

En cas d'hésitation du formateur, les deux propositions ci-après assurent la mise en pratique des compétences dans les trois domaines thématiques et font en sorte qu'au moins une séquence ou un exercice soit centré sur l'inconduite sexuelle :

- Proposition 1 (3 h 30) : exercice 2 (scénarios de gestion des risques) combiné à la séquence 2 (signalement d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles) et à la séquence 4/5 (coopération avec les enquêtes). La séquence 2 est centrée sur l'inconduite sexuelle.
- Proposition 2 (quatre heures) : exercice 1 (études de cas) combiné à deux séquences au choix. Pour l'exercice 1, au moins une des études de cas choisie doit porter sur l'inconduite sexuelle.

On trouvera une description plus détaillée de chaque exercice et de chaque séquence dans le **Guide de l'instructeur sur les exercices en classe** et le **Guide de l'instructeur sur les scénarios**.

Tableau 1. Aperçu de tous les exercices et séquences

Thèmes	Durée	Prévention			Signalement		Coopération	Exploitation et atteintes sexuelles/harcèlement sexuel
Compétences	Nombre d'heures*	Recenser les mesures visant à prévenir les fautes	Analyser les risques de faute	Élaborer un plan d'action contre les fautes	Comment signaler les allégations de faute	Comment traiter les informations confidentielles	Comment coopérer avec l'enquête préliminaire de l'ONU	Contient des informations sur l'inconduite sexuelle ?
Exercices								
Exercice 1 (études de cas)	Deux heures	x			x		x	Oui (beaucoup)
Exercice 2 (gestion des risques – scénarios)	1 h 15	x	x	x				Oui (partiellement)
Exercice 3 (gestion des risques – vidéos)	1 h 45	x	x	x				Oui (partiellement)
Exercice 4 (manquements à signaler à l'ONU)	Quarante-cinq minutes				x			Oui (un peu)
Séquences								
Séquence 1 (évaluation des risques)	Une heure	x	x					Oui (partiellement)
Séquence 2 (traitement des cas d'exploitation)	1 h 15-1 h 45				x	x		Oui (beaucoup)

Guide de l'instructeur sur l'utilisation du module d'approfondissement des compétences

et d'atteintes sexuelles)								
Séquence 3 (gestion des cas de conduite en état d'ivresse)	Quarante-cinq minutes				x		x	Non
Séquence 4/5 (coopération avec les enquêtes)	Une heure					x	x	Oui (partiellement)

* Les durées correspondent à l'exécution de l'exercice/de la séquence avec un groupe d'apprenants.

Contenu de la formation

Le contenu de la formation du module d'approfondissement des compétences est présenté dans le **tableau 2** ci-après.

Tableau 2. Contenu de la formation

Généralités	Type de fichier
Guide de l'instructeur sur l'utilisation du module d'approfondissement des compétences , y compris son annexe : <ul style="list-style-type: none">• Formulaire d'évaluation du cours	Word
Cours d'apprentissage en ligne et versions hors ligne	Type de fichier
Prévention des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles du fait de membres du personnel des Nations Unies à l'intention des commandants [version 2.0] : LMS-7146-1 (anglais) ; LMS-7215 (français) ; LMS-7170 (arabe) ; LMS-7180 (chinois) ; LMS-7188 (espagnol) ; LMS-7191 (russe).	Cours en ligne
Version hors ligne du cours d'apprentissage en ligne sur la Prévention des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles du fait de membres du personnel des Nations Unies à l'intention des commandants, qui figure dans le Matériel de formation spécialisée sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles du fait de membres du personnel des Nations Unies . Ce cours hors ligne est destiné à être utilisé en classe. Il peut être dispensé à un ou plusieurs apprenants. Disponible en anglais, français, arabe, chinois, espagnol et russe.	<ul style="list-style-type: none">• Note d'orientation (PowerPoint)• Leçons (PowerPoint)• Évaluations (PowerPoint, protégé par un mot de passe)
Faire régner la déontologie et la discipline : module à l'intention des commandants des contingents militaires et des unités de police des Nations Unies : Disponible en anglais, français, arabe, chinois, espagnol et russe.	Cours en ligne

<p>Version hors ligne du cours d'apprentissage en ligne intitulé « Faire régner la déontologie et la discipline : module à l'intention des commandants des contingents militaires et des unités de police des Nations Unies ». Ce cours hors ligne est destiné à être utilisé en classe. Il peut être dispensé à un ou plusieurs apprenants.</p> <p>Disponible en anglais, français, arabe, chinois, espagnol et russe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Guide de l'instructeur (Word) • Guide de l'apprenant (Word) • Présentation sur les leçons 1 à 4 (PowerPoint) • Vidéo de la leçon 1 (MP4) • Vidéo de la leçon 2 (MP4) • Vidéo de la leçon 4 (MP4) • Évaluation finale (groupe) (PowerPoint, protégé par un mot de passe) • Évaluation finale (individuelle) (PDF, protégé par un mot de passe) • 12 fiches (PDF)
Exercices en classe	Type de fichier
Guide de l'instructeur sur les exercices en classe	Word
Quatre exercices en classe (pour consulter la liste complète, voir le Guide de l'instructeur sur les exercices en classe)	Word
Séquences	Type de fichier
Guide de l'instructeur sur les séquences	Word
Cinq séquences (pour consulter la liste complète, voir le Guide de l'instructeur sur les séquences)	Word
Ressources clés	Type de fichier
Guide de déploiement : contient un bref résumé des principaux messages de la formation.	PDF
Exemples de prévention des fautes : fournit des exemples de mesures que les commandants de contingent militaires et d'unités de police constituées peuvent prendre pour prévenir les fautes de leur personnel.	PDF
Glossaire : contient les définitions et les termes clés de l'ONU sur la déontologie et la discipline employés	PDF

dans le module d'approfondissement des compétences.	
<p>Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires) : indique ce qu'il advient d'une allégation de faute impliquant un membre d'un contingent militaire une fois qu'elle a été signalée à l'ONU, précise qui fait quoi lorsque l'allégation est signalée et fait l'objet d'une enquête, et expose les conséquences en cas de faute avérée.</p>	PDF
<p>Infographie sur les allégations de faute (unités de police constituées) : indique ce qu'il advient d'une allégation de faute impliquant un membre d'une unité de police constituée une fois qu'elle a été signalée à l'ONU, précise qui fait quoi lorsque l'allégation est signalée et fait l'objet d'une enquête, et expose les conséquences en cas de faute avérée.</p>	PDF
<p>Modèle de plan d'action contre les fautes : fournit un modèle pour élaborer un plan d'action contre les fautes.</p>	PDF
<p>Exemple de plan d'action contre les fautes : fournit un exemple fictif de plan d'action contre les fautes.</p>	PDF

Méthode d'évaluation de l'apprentissage

Afin de valider l'ensemble du cours du module d'approfondissement des compétences, les apprenants doivent réussir à la fois les parties en ligne et en présentiel.

Comment déterminer si les apprenants ont réussi la partie en ligne ? Les deux cours d'apprentissage en ligne comportent une évaluation finale sous la forme de dix questions à choix multiples. Il faut obtenir une note de 10 sur 10 pour réussir l'évaluation finale, qui peut être effectuée autant de fois que nécessaire. Dès lors que les cours d'apprentissage en ligne sont validés, un certificat est délivré électroniquement par le système de gestion de l'apprentissage de l'ONU (Inspira) qui héberge le cours. Lorsqu'ils utilisent les versions hors ligne, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police doivent produire eux-mêmes les certificats de validation. Les formateurs devront recevoir un exemplaire des deux certificats attestant que les apprenants ont validé les deux cours d'apprentissage en ligne.

Comment la performance de l'apprenant est-elle évaluée lors d'une formation en présentiel ? Pendant la formation en présentiel, la performance de l'apprenant est évaluée sur une échelle de 1 à 3 (1 – ne répond pas aux attentes, 2 – répond aux attentes, 3 – dépasse les attentes). Les apprenants peuvent être évalués en groupe ou individuellement.

Pendant les exercices en classe, la performance d'un groupe ou d'un apprenant sera évaluée sur la base de l'observation du formateur et de l'analyse des travaux écrits. Pendant les séquences, la performance d'un groupe ou d'un apprenant sera évaluée sur la base d'une liste de « comportements observés » établie pour chaque séquences (voir **Tableau 2. Comportements observés pour chaque séquence** dans le **Guide de l'instructeur sur les séquences**).

Que se passe-t-il une fois que tous les exercices et séquences ont été réalisés ? Une fois que tous les exercices et séquences ont été réalisés, les formateurs se réunissent et remplissent ensemble le **formulaire d'évaluation du cours**, qui figure en annexe du présent guide.

Comment attribuer une note globale à la partie du cours en présentiel ?

Afin de valider la partie du cours en présentiel, le groupe ou l'apprenant doivent obtenir au minimum une note globale de 2 (répond aux attentes) sur l'ensemble des séquences et exercices effectués. La détermination d'une note globale pour la partie en présentiel de la formation relève plus de l'appréciation que de l'arithmétique et doit tenir compte de tous les commentaires figurant sous l'intitulé « remarques ». Par exemple, le groupe ou l'apprenant obtiennent une note de 2 (répond aux attentes) à l'exercice 2 et à la

séquence 5, et une note de 1 (ne répond pas aux attentes) à la séquence 2. Si le formateur note sous « remarques » avoir traité toutes les notions manquantes dans ses commentaires et estime qu'elles ont été assimilées, il attribuera une note globale de 2 (répond aux attentes), validant ainsi la partie en présentiel de la formation.

Comment déterminer si l'apprenant a réussi le cours ?

Afin de valider l'ensemble du module d'approfondissement des compétences, les apprenants doivent réussir la partie en ligne, qui comprend deux cours d'apprentissage, et la partie en présentiel, qui comprend un exercice en classe et une ou deux séquences.

Comment noter un exercice ? Pendant qu'un formateur dirige l'exercice, l'autre prend des notes sur la performance du groupe ou de l'apprenant en se servant de la grille de solution pour l'exercice et rassemble tous les travaux écrits (voir **Guide du formateur sur les exercices en classe**). Une fois l'exercice terminé, les formateurs examinent ensemble les notes données par le formateur ainsi que tout travail écrit et notent la performance du groupe ou de l'apprenant sur une échelle de 1 à 3 (1 – ne répond pas aux attentes, 2 – répond aux attentes, 3 – dépasse les attentes). Ils se reportent au **Tableau 2. Critères de notation – Exercices** dans le **Guide de l'instructeur sur les exercices en classe** pour attribuer les notes. Ensuite, ils inscrivent la note dans le **Formulaire d'évaluation du cours**, ainsi que toute observation utile.

Comment noter une séquence ? Pendant les séquences, la performance du groupe ou de l'apprenant sera évaluée sur la base d'une liste de « comportements observés » propres à chaque séquence. Pendant qu'un formateur dirige la séquence, l'autre utilise la grille de solution afin de consigner les informations sur les performances du groupe ou de l'apprenant par rapport aux « comportements observés ».

Une fois la séquence achevée, les formateurs examinent ensemble les notes prises sur la base de l'observation et notent la performance du groupe ou de l'apprenant sur une échelle de 1 à 3 (1 – ne répond pas aux attentes, 2 – répond aux attentes, 3 – dépasse les attentes). Le groupe ou l'apprenant doivent satisfaire à tous les comportements attendus dans la séquence afin d'obtenir au minimum la note « 2 – répond aux attentes ». Ensuite, ils inscrivent la note dans le **Formulaire d'évaluation du cours**, ainsi que toute observation utile.

Que se passe-t-il si la performance du groupe ou de l'apprenant est insuffisante lors d'un exercice ou d'une séquence ? Si la performance du groupe ou de l'apprenant est insuffisante lors d'un exercice ou d'une séquence, le formateur reprend les notions qui n'ont pas été assimilées ou qui ont été mal comprises au cours de la session. Il peut aussi décider de tenir une courte session une fois les séquences et exercices achevés afin de renforcer ces notions. Cette session s'adressera à tous les apprenants (quinze minutes

Guide de l'instructeur sur l'utilisation du module d'approfondissement des compétences

pour l'ensemble de la classe), sera interactive (questions/réponses) et s'appuiera sur le **Guide de déploiement**, qui contient un résumé des principaux messages du cours.

Profils des formateurs

Au moins deux formateurs doivent être présents pendant les exercices et les séquences : l'un dirige l'exercice ou la séquence pendant que l'autre prend des notes sur la performance du groupe ou de l'apprenant.

Il est préférable que tous les exercices et les séquences soient réalisés par une équipe mixte composée d'un formateur et d'une formatrice, ce qui favorisera les questions et la participation tant des apprenants que des apprenantes. Les formateurs doivent avoir servi dans une mission et, idéalement, avoir occupé un poste de commandement ou avoir déjà traité des allégations de faute à l'encontre de membres du personnel en tenue (par exemple, en tant que coordonnateur des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles, conseiller juridique ou enquêteur national).

Les formateurs doivent également être conscients que certains apprenants (ou leurs proches parents et amis) peuvent eux-mêmes avoir été victimes de faute par le passé (inconduite sexuelle ou conduite en état d'ivresse). Ils doivent donc avoir les compétences nécessaires pour gérer les émotions qui peuvent se manifester au cours de la formation, y compris les désaccords entre les apprenants. Le **Guide de l'instructeur sur les exercices en classe** et le **Guide de l'instructeur sur les séquences** fournissent des conseils pratiques sur la gestion des émotions et des désaccords.

Avant de diriger le présent module d'approfondissement des compétences, les formateurs doivent bien connaître les normes de conduite des Nations Unies, notamment sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, étudier les volets du module de formation de base préalable au déploiement qui portent sur la déontologie et la discipline ainsi que sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, réaliser les deux cours d'apprentissage en ligne du présent module, et maîtriser le contenu du **Guide de déploiement**.

Pour toute formation en présentiel, il est également recommandé d'inviter au choix :

- Des cadres de l'armée et de la police, pour souligner l'importance du sujet ;
- D'anciens commandants de contingents militaires ou d'unités de police et des membres du personnel d'état-major qui ont servi dans les missions, pour mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements retenus ;
- Un expert juridique, pour répondre aux questions juridiques en matière de déontologie et de discipline ;
- Des spécialistes de la violence fondée sur le genre, pour répondre aux questions concernant l'inconduite sexuelle.

Mots et termes clés

Dans le module d'approfondissement des compétences, on distingue les « commandants d'unités de police constituées » et les « commandants de contingent militaire ». Les termes « commandants de contingents militaires et d'unités de police » ou « commandants » désignent à la fois les commandants des unités de police constituées et les commandants des contingents militaires.

Par « Équipe déontologie et discipline », on entend soit le coordonnateur pour les questions de déontologie et de discipline (dans les petites missions), soit l'équipe chargée des questions de déontologie et de discipline (dans les grandes missions). L'Équipe déontologie et discipline est chargée, au sein des missions, de fournir des conseils au chef de mission et aux hauts responsables sur les questions de conduite et de discipline.

Après le cours

Après le cours, les formateurs encouragent les commandants à emporter ces documents avec eux lors de leurs déploiements et à les intégrer dans les directives internes du contingent sur le maintien de l'ordre et de la discipline :

- **Guide de déploiement** : contient un bref résumé des principaux messages du cours.
- **Exemples de prévention des fautes** : fournit des exemples de mesures que les commandants de contingent militaires et d'unités de police constituées peuvent prendre pour prévenir les fautes de leur personnel.
- **Modèle de plan d'action contre les fautes** : fournit un modèle pour élaborer un plan d'action contre les fautes.
- **Exemple de plan d'action contre les fautes** : fournit un exemple fictif de plan d'action contre les fautes.
- **Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires)** ou **Infographie sur les allégations de faute (unités de police constituées)** : indiquent ce qu'il advient d'une allégation de faute impliquant un membre d'un contingent ou d'une unité de police constituée une fois qu'elle a été signalée à l'ONU, précisent qui fait quoi lorsque l'allégation est signalée et fait l'objet d'une enquête, et exposent les conséquences en cas de faute avérée.

Ressources utiles de l'ONU

Site Web sur les règles de déontologie applicables aux missions :

<https://conduct.unmissions.org/fr/>.

Les outils de gestion des risques de faute (2023) fournissent aux missions un processus étape par étape qui permet de comprendre quels types de fautes leur personnel est le plus susceptible de commettre, et de mettre en place des mesures visant à atténuer et à prévenir les fautes. Ils couvrent tous les types de fautes, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, et peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://conduct.unmissions.org/fr/évaluation-des-risques>.

Remerciements

L'ONU tient à remercier les gouvernements et les entités ci-après pour les contributions et les conseils apportés à l'élaboration du présent module :

- Les Gouvernements de l'Argentine, du Bangladesh, du Brésil, du Burkina Faso, du Chili, de l'Espagne, du Ghana, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irlande, de l'Italie, de la Jordanie, de Madagascar, du Maroc, du Mexique, des Philippines, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Serbie, de la Suède, du Tchad, du Togo, de la Turkiye, de l'Uruguay et du Zimbabwe.
- Les spécialistes de la déontologie et de la discipline ainsi que les commandants des contingents militaires et des unités de police des Nations Unies en mission au Liban, au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud.
- Les spécialistes à New York du Service déontologie et discipline qui relève du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, du Bureau des affaires militaires et de la Division de la police qui relèvent du Département des opérations de paix et du Bureau des services de contrôle interne.
- Les spécialistes de la formation du Centre d'excellence pour les unités de police de stabilisation, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et de la section d'appui aux activités de maintien de la paix de la police au sein du Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs qui relève du Département d'État des États-Unis, ainsi que les spécialistes de la formation de la police de Croatie, du Ghana et du Népal.
- Le centre de formation aux opérations de maintien de la paix du Gouvernement jordanien, qui a permis à l'ONU de tester une partie du matériel du module dans le cadre d'un cours dispensé au personnel de commandement des unités de police constituées en janvier 2023.
- Le Centre pour le maintien de la paix de l'ONU du Gouvernement indien, qui a permis à l'ONU de tester une partie du matériel du module dans le cadre d'un cours dispensé aux commandants de contingents militaires en mars 2023.
- Les États Membres de l'ONU ci-après, qui ont permis de tester les exercices et les séquences dans le cadre des cours dispensés aux commandants de contingents militaires et d'unités de police constituées entre janvier et avril 2023 : les Gouvernements bangladais, ghanéen, indonésien et sri-lankais.

Le présent module a été réalisé grâce au généreux financement du Gouvernement indien.

Date

Le présent module a été publié le 30 juin 2023.